

# Rémunérations conventionnelles et frais de déplacements

23 JUIN 2022



**Les rémunérations conventionnelles et les frais de déplacements applicables aux entreprises de transport routier sont parus au Journal Officiel du 15 juin 2022 par arrêtés d'extension d'accords sociaux.**

- Les dispositions de l'avenant de salaires n° 19 du 1er février 2022 à l'accord du 1er février 2003 sur les rémunérations conventionnelles [dans les entreprises de transport de déménagement](#) ;
- Les dispositions de l'avenant n° 74 du 28 février 2022 au [protocole relatif aux frais de déplacement des ouvriers TRM](#) et au déménagement.